

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIGMENT PHOTOLUMINESCENT

1	IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE	
1.1	Identification des substances	
	1.1.1 Nom chimique	Aluminate de strontium, Europium et Dysprosium
	1.1.2 Nom commercial	Pigment photoluminescent (code CAS 12004-37-4)
1.2	Utilisation de la substance/préparation	
	1.2.1 Principales utilisations	Céramique, plastique, verre, peintures
1.3	Identification de l'entreprise	
	1.2.1 Identification de	Resin Pro srl - Via XXV Aprile zi snc - 19021 Arcola (SP)
	l'entreprise	
1.4	1.4 Téléphone d'urgence	+39 0187-955108

2	IDENTIFICATION DES DANGERS
	Le produit est classé comme non dangereux selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes. mod. et adj.

3		COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
	<u> </u>	3.1 Indiquer l'indication 1.1.1	
		3.2 Préparation non dangereuse	
		3.3 Il ne contient pas de substances dangereuses	
		3.4 Classement : non classé	
		3.5 Numéro CAS 12004 - 37 - 4	
		3.6 Substances à identité confidentielle	

4	PREMIERS SECOURS
	Aucune restriction/obligation concernant les mesures de premiers secours.

Ī	5	LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
ſ		Le produit n'est pas combustible.	
		Aucune restriction/obligation concernant les moyens d'extinction des incendies à proximité.	

6	MESURES DE REJET ACCIDENTEL
	Respectez les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail.

sept	MANIPULATION ET STOCKAGE
	Respectez les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail.

8	CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE		
8.1	Valeurs limites d'exposition Poudres inertes = 10 mg/mc.		
8.2	Contrôles d'exposition	osition Respectez les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail.	
8.3	Protection individuelle	Respectez les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail.	

9	PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES	
	Apparence	Poussière
	État physique	Solide
	Couleur	Divers
	Odeur	Aucun
	Point de fusion	Non déterminé
	Point d'ébullition	N'est pas applicable



point de rupture	Non inflammable
Inflammabilité	Non inflammable
Auto-inflammabilité	Non inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non comburant
La pression de vapeur	N'est pas applicable
Solubilité - Solubilité dans l'eau	Pratiquement insoluble
Solubilité - Solubilité dans les	Pratiquement insoluble
graisses	

dix	STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ'	
	Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.	
	Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation	
	10.1 Conditions à éviter	Rien
	10.2 Matières à éviter	Rien
	10.3 Produits de décomposition dangereux	Aucun

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES Le produit ne contient pas de substances toxiques.

12	INFORMATION ÉCOLOGIQUE
	Il n'y a pas de données disponibles pour évaluer l'impact environnemental du produit.
	Éviter autant que possible la dispersion dans l'environnement.

13	DISPOSITION	
	L'élimination des déchets doit être effectuée conformément au décret législatif 22/97 et suivants. mod. et adj.	

14	INFORMATIONS DE TRANSPORT	
	Transport terrestre - Classe RID / ADR	Aucune indication à signaler.
	Transport maritime - classe IMO	Aucune indication à signaler.
	Transport aérien - Classe IATA	Aucune indication à signaler.

	15	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	
ſ		Aucune indication à signaler. Le produit / la préparation n'est pas classé	

16	LES AUTRES	INFORMATIONS
	Références réglem	entaires le cas échéant :
	Dir. 67/548 / CEE	Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses
	DM 08/12/98	Restrictions à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses
	DM 7/9/02	Fiche d'information sur la sécurité
	DM 28/4/97	Liste des substances dangereuses
	Décret législatif 626/94	Santé et sécurité au travail
	Décret législatif 25/2002	Protection des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail
	Décret présidentiel 547/55	Règles de prévention des accidents du travail
	Décret présidentiel 303/56	Règles générales d'hygiène du travail
	Décret présidentiel 334/99	Activités à risque d'accidents majeurs
	Décret législatif 152/99	Protection de l'eau - rejets d'eau
	Décret présidentiel	Émissions dans l'atmosphère



_		V = 11 + = V V = 2
	203/88	
	Décret législatif 22/97	Réglementation sur les déchets, les emballages et les déchets d'emballages



AVIS À L'UTILISATEUR

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété spécifique du produit. L'utilisation du produit n'étant pas sous notre contrôle direct, il appartient à l'utilisateur de respecter, sous sa propre responsabilité, les lois et règlements en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Aucune responsabilité n'est assumée en cas d'utilisation inappropriée.

N° de révision :
02 Date :
15/11/2021